



Roger Sugar fait état d'un BAIIA ajusté plus élevé grâce à l'augmentation des volumes et de la marge brute ajustée du secteur du sucre

Rogers Sugar Inc. (« notre », « nos », « nous » ou « Rogers ») (TSX : RSI) présente aujourd'hui ses résultats du deuxième trimestre de l'exercice 2022 qui montrent qu'elle a dégagé un BAIIA ajusté consolidé de 24,0 millions de dollars et de 50,1 millions de dollars pour le trimestre à l'étude et le premier semestre de l'exercice, respectivement.

« La demande de sucre raffiné a été très forte au deuxième trimestre de l'exercice 2022, après la volatilité et les événements imprévus qui ont eu une incidence négative sur nos volumes de ventes au premier trimestre », a affirmé Mike Walton, président et chef de la direction de Rogers et Lantic Inc. « L'augmentation du volume de ventes, ainsi que les améliorations de la marge et la bonne production tirée de notre usine de transformation du sucre de betterave de Taber, contribuent à notre optimisme à l'égard de notre secteur du sucre pour l'exercice 2022. Nous nous attendons à ce que cela compense amplement les difficultés que nous éprouvons actuellement dans le secteur des produits de l'érable en ce qui a trait aux pressions inflationnistes sur les coûts. »

Principaux résultats consolidés du deuxième trimestre de l'exercice 2022 (non audité)	T2 2022	T2 2021	CUM 2022	CUM 2021
Résultats financiers (en milliers de dollars)				
Produits	253 341	215 929	484 096	439 769
Marge brute ajustée ¹⁾	35 887	27 407	71 687	63 859
BAIIA ajusté ¹⁾	24 017	21 375	50 079	49 022
Bénéfice net	8 570	10 778	25 796	24 551
de base par action	0,08	0,10	0,25	0,24
dilué par action	0,08	0,10	0,24	0,23
Bénéfice net ajusté ¹⁾	9 122	7 751	20 079	19 999
Bénéfice net ajusté de base par action ¹⁾	0,09	0,07	0,19	0,19
Flux de trésorerie disponibles sur douze mois ¹⁾	46 560	46 670	44 684	46 670
Dividendes par action	0,09	0,09	0,18	0,18
Volumes				
Sucre (en tonnes métriques)	196 570	183 749	376 613	374 189
Sirop d'érable (en milliers de livres)	12 912	14 214	25 198	29 106

1) Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les mesures non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

- Le BAIIA ajusté consolidé du deuxième trimestre et du premier semestre de l'exercice 2022 s'est établi respectivement à 24,0 millions de dollars et à 50,1 millions de dollars, ce qui représente une hausse respective de 2,6 millions de dollars et de 1,1 million de dollars par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, attribuable en grande partie à l'augmentation du BAIIA ajusté du secteur du sucre.
- Le BAIIA ajusté du secteur du sucre s'est établi à 21,4 millions de dollars au deuxième trimestre, ce qui représente une hausse de 4,4 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, attribuable au volume supérieur, à l'amélioration des prix de vente et à l'augmentation de la production de sucre de betterave à l'usine de Taber; ces facteurs ont été neutralisés en partie par la hausse des frais de distribution et des charges administratives et de vente.
- Les volumes de ventes du secteur du sucre ont augmenté de 7,0% pour s'établir à 196 570 tonnes métriques au deuxième trimestre de l'exercice considéré, étant donné que la hausse des volumes de ventes des produits industriels, des produits de consommation et des produits liquides a été contrebalancée en partie par une légère réduction des volumes d'exportations.
- La marge brute ajustée du secteur du sucre s'est améliorée de 40,51 \$ par tonne métrique au deuxième trimestre de l'exercice 2022 comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent, du fait de la progression de la marge de vente et de l'apport plus important de notre usine de transformation du sucre de betterave de Taber.



- Le BAIIA ajusté du secteur des produits de l'éérable s'est établi à 2,7 millions de dollars au deuxième trimestre, ce qui constitue une baisse de 1,7 million de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, principalement attribuable à la baisse des volumes de ventes, à la hausse des frais d'emballage et de transport et des coûts de l'énergie ainsi qu'à la hausse des charges liées à la rémunération et aux avantages du personnel.
- Les volumes de ventes du secteur des produits de l'éérable ont diminué de 1 302 000 livres pour se chiffrer à 12 912 000 livres pour le trimestre considéré, essentiellement en raison de la diminution de la demande et des différences de calendrier liées aux disponibilités des expéditeurs.
- Les flux de trésorerie disponibles pour la période de douze mois close le 2 avril 2022 se sont chiffrés à 46,6 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 0,1 million de dollars en regard de la période correspondante de l'exercice précédent.
- Le 30 mars 2022, l'Agence des services frontaliers du Canada (« ASFC ») a publié un avis de conclusion de son réexamen portant sur le sucre faisant l'objet de dumping en provenance des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni et sur le sucre subventionné en provenance de l'Union européenne (« UE »). L'ASFC a déterminé que des droits antidumping continueront de s'appliquer aux importations de sucre faisant l'objet de dumping en provenance des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni et a décidé que des droits compensateurs continueront de s'appliquer aux importations de sucre subventionné en provenance de l'UE.
- Le 14 avril 2022, nous avons renouvelé, pour une période de cinq ans, la convention collective des employés syndiqués de notre usine de Taber.
- Le 11 mai 2022, William Maslechko a quitté ses fonctions d'administrateur de RSI avec effet le 27 juin 2022. M. Maslechko continuera de siéger au conseil d'administration de Lantic Inc. En parallèle, Shelley Potts a été nommée au conseil d'administration de RSI avec effet le 27 juin 2022.
- Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2022, nous avons versé 0,09 \$ par action à nos actionnaires, totalisant 9,3 millions de dollars.
- Le 11 mai 2022, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action, lequel sera payable le 13 juillet 2022 ou avant.

Secteur du sucre

Principaux résultats du secteur du sucre pour le deuxième trimestre de l'exercice 2022 (non audité)	T2 2022	T2 2021	CUM 2022	CUM 2021
Résultats financiers (en milliers de dollars)				
Produits	195 875	155 961	371 782	315 419
Marge brute ajustée ¹⁾	31 277	21 793	62 649	52 489
par tonne métrique (\$/TM) ¹⁾	159,11	118,60	166,35	140,27
Charges administratives et de vente	9 415	5 771	18 527	13 039
Frais de distribution	5 328	3 623	9 672	8 692
BAIIA ajusté ¹⁾	21 364	17 010	43 981	39 741
Volumes (en tonnes métriques)				
Volume total	196 570	183 749	376 613	374 189

1) Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les mesures non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

Au deuxième trimestre de l'exercice 2022, les produits ont augmenté de 39,9 millions de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout des volumes de ventes plus élevés, de la hausse des prix du sucre brut n° 11, de l'amélioration des prix de vente et de la hausse des produits tirés des ventes de sous-produits. Le prix moyen du sucre brut n° 11 a augmenté de 3,9 cents US la livre pour se chiffrer à 18,4 cents US la livre pour le trimestre à l'étude, comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Les volumes de ventes du secteur du sucre ont augmenté de 12 821 tonnes métriques au deuxième trimestre de l'exercice 2022 par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent, l'accroissement des volumes de ventes de produits industriels, de produits de consommation et de produits liquides ayant été atténué par une légère réduction des volumes d'exportations.

- Les volumes de ventes de produits industriels et de produits de consommation présentent la plus forte croissance pour le trimestre. Cela s'explique principalement par le fait que les commandes reportées au premier trimestre de l'exercice



ont été remplies au cours du trimestre à l'étude. Les reports de commandes, qui ont eu lieu au premier trimestre de l'exercice 2022, sont imputables en partie à la volatilité de la demande découlant de la pandémie de COVID-19, aux niveaux élevés des stocks de vente au détail ainsi qu'aux fermetures de routes et de chemins de fer causées par les mauvaises conditions météorologiques qui ont sévi dans l'Ouest canadien.

- Les volumes de ventes de produits liquides ont aussi augmenté pour le trimestre à l'étude, essentiellement en raison de la demande accrue des clients existants.

La marge brute ajustée a augmenté de 9,5 millions de dollars pour le trimestre considéré comparativement au deuxième trimestre de l'exercice précédent, hausse qui s'explique principalement par des marges plus élevées sur les ventes de sucre de 12,0 millions de dollars découlant de l'augmentation des volumes de ventes et de l'amélioration des prix et par l'apport net des sous-produits supérieur de 1,5 million de dollars. La variation favorable a été contrebalancée en partie par la hausse des coûts de production essentiellement attribuable aux volumes plus importants et à l'augmentation des coûts de l'énergie et de la main-d'œuvre. La marge brute ajustée par tonne métrique s'est établie à 159,11 \$ pour le deuxième trimestre, ce qui représente une hausse de 40,51 \$ par tonne métrique par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. La variation favorable est principalement attribuable à l'augmentation de la marge dans son ensemble, qui s'explique par la hausse des volumes, l'amélioration des prix de vente et la production accrue de sucre de betterave de notre usine de Taber pour le trimestre à l'étude, comparativement à l'exercice précédent. En 2021, notre usine de Taber a produit moins de sucre, car les conditions défavorables ont nui à la qualité des betteraves.

Le BAIIA ajusté du deuxième trimestre de l'exercice 2022 a augmenté de 4,4 millions de dollars par rapport à celui du trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison essentiellement de la progression de la marge brute ajustée, comme il est expliqué plus haut, partiellement contrebalancée par la hausse des charges administratives et de vente découlant surtout d'une hausse sans effet sur la trésorerie de la charge de rémunération fondée sur des actions attribuable à l'appréciation du cours de l'action au cours des derniers trimestres, de l'augmentation de la charge de rémunération et des frais de distribution plus élevés s'expliquant surtout par la hausse des frais de transport et les dépenses additionnelles liées à la logistique que nous avons engagées pour répondre aux besoins de nos clients.

Secteur des produits de l'érable

Principaux résultats du secteur des produits de l'érable pour le deuxième trimestre de l'exercice 2022 (non audité)	T2 2022	T2 2021	CUM 2022	CUM 2021
Résultats financiers (en milliers de dollars)				
Produits	57 466	59 968	112 314	124 350
Marge brute ajustée ¹⁾	4 610	5 614	9 038	11 370
en pourcentage des produits ¹⁾	8,0 %	9,4 %	8,0 %	9,1 %
Charges administratives et de vente	2 705	2 185	5 079	4 515
Frais de distribution	952	721	1 271	1 334
BAIIA ajusté ¹⁾	2 653	4 365	6 098	9 281
Volumes (en milliers de livres)				
Volume total	12 912	14 214	25 198	29 106

1) Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les mesures non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

Les produits du deuxième trimestre de l'exercice en cours ont reculé de 2,5 millions de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison essentiellement de la baisse de la demande des clients actuels et des différences de calendrier occasionnées par les retards d'expédition, attribuables aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale et à la pénurie de transporteurs pour les envois internationaux.

La marge brute ajustée pour le trimestre à l'étude de l'exercice 2022 a reculé de 1,0 million de dollars par rapport à celle de la période correspondante de l'exercice précédent, essentiellement en raison de l'effet combiné de la diminution des volumes de ventes, de la hausse des coûts d'emballage, des frais de transport et des coûts de l'énergie, ainsi que de la hausse des charges liées à la rémunération et aux avantages du personnel engagées pour attirer et maintenir en poste des employés dans nos installations de production. En raison du calendrier des négociations des prix dans le secteur des produits de l'érable, un décalage se crée entre l'augmentation de nos frais et les augmentations de prix connexes prévues.



Le pourcentage de la marge brute ajustée pour le trimestre considéré a diminué de 140 points de base par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent pour s'établir à 8,0%. Cette variation s'explique essentiellement par les augmentations des coûts de production liés au marché, dont il a été question plus haut, ainsi que le moment auquel ces augmentations seront transférées à nos clients.

Le BAIIA ajusté du deuxième trimestre de l'exercice 2022 a reculé de 1,7 million de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, principalement en raison de la baisse de la marge brute ajustée et de la hausse des charges administratives et de vente, comme il est expliqué plus haut.

PERSPECTIVES

La santé et la sécurité de nos employés demeurent primordiales pour nous. Nous suivons attentivement toutes les recommandations que les autorités de la santé publique émettent par rapport à la COVID-19 et nous avons mis en place plusieurs protocoles de protection. Malgré la pandémie de COVID-19 qui sévit, nos usines ont fonctionné jusqu'à présent sans arrêt important. Cependant, il est difficile d'estimer les répercussions sur les volumes de ventes, nos activités ou nos résultats financiers en raison de l'incertitude et de la volatilité accrue de la demande. Nous surveillons de près la situation et nous demeurons prêts à nous adapter rapidement lorsque les circonstances changent.

En raison de la forte demande et des prix plus élevés dans notre secteur du sucre, nous nous attendons toujours à une amélioration de la performance financière pour l'exercice 2022 par rapport à l'exercice 2021. La vigueur de notre secteur du sucre devrait compenser la hausse des coûts découlant des pressions inflationnistes et la demande plus faible dans le secteur des produits de l'érable.

Secteur du sucre

Nous nous attendons toujours à une bonne performance du secteur du sucre au cours de l'exercice 2022. La demande intérieure sous-jacente demeure forte pour tous les segments de la clientèle, soutenue par les marges plus élevées en raison des ajustements de prix favorables sur le marché.

À Taber, la campagne de transformation de la betterave à sucre a pris fin au cours du trimestre considéré et a donné le volume attendu de sucre. Dans l'ensemble, nous nous attendons à ce que l'usine de Taber produise 121 000 tonnes métriques de sucre de betterave pour l'exercice en cours, soit une hausse de 6 000 tonnes métriques par rapport à l'exercice précédent.

En raison de la conjoncture du marché favorable pour notre secteur du sucre, nous augmentons nos prévisions des volumes de ventes pour l'exercice 2022 de 5 000 tonnes métriques, pour les porter à 775 000 tonnes métriques. Nous nous attendons à ce que le volume de ventes intérieures augmente de 3%, soit plus que nos prévisions précédentes d'une croissance de 2%, tandis que nos volumes d'exportations devraient diminuer en raison de la réduction du contingent occasionnel aux termes de l'ACEUM pour l'exercice en cours. Globalement, une contraction d'environ 4 500 tonnes métriques des volumes est attendue pour l'exercice 2022 comparativement à l'exercice 2021, et les variations de volumes prévues au cours de l'exercice 2022 s'établissent comme suit :

- Le secteur des produits industriels, qui est notre secteur le plus important, devrait connaître une croissance de 2%, car la demande de produits contenant du sucre demeure stable au Canada et aux États-Unis.
- Les volumes de ventes de produits liquides devraient progresser d'environ 2% à 3% grâce à la demande continue des clients actuels.
- Nous prévoyons également une croissance de 3% de notre secteur des produits de consommation, ce qui correspond à la croissance normalisée que nous connaissions avant la pandémie de COVID-19.
- Nous nous attendons à une baisse des ventes sur les marchés d'exportation au cours de l'exercice 2022 en raison de la diminution du contingent occasionnel aux termes de l'ACEUM.

Malgré la réduction du volume total, les ajustements de prix favorables devraient accroître la rentabilité par rapport à 2021.

Les programmes d'entretien des installations de Montréal et de Vancouver devraient suivre la tendance observée au cours des années précédentes et devraient entraîner une augmentation des charges d'exploitation fondée sur le marché. Le retour à des volumes de récolte normaux et des betteraves à sucre de meilleure qualité par rapport à 2021 pour l'usine de Taber devraient se traduire par une diminution des charges d'exploitation.



Les frais de distribution devraient augmenter de 10% à 15% globalement, rendant compte d'une hausse des prix sur le marché pour l'entreposage ainsi que pour le transport routier et ferroviaire.

Les charges administratives et de vente devraient augmenter de 25% à 30% en raison d'une hausse sans effet sur la trésorerie de la rémunération fondée sur des actions découlant de l'appréciation du cours de l'action au cours des derniers trimestres.

Les dépenses affectées aux projets d'immobilisations devraient aussi être semblables à celles des dernières périodes. Pour l'exercice 2022, nous prévoyons consacrer environ 25,0 à 30,0 millions de dollars à différents projets d'immobilisations, dont environ un quart de ce montant devant être affecté à des projets générant un rendement du capital investi.

Secteur des produits de l'érable

Les résultats financiers du secteur des produits de l'érable ont été moins élevés que prévu au premier semestre de l'exercice 2022, en raison principalement de la baisse des volumes et des pressions inflationnistes inattendues sur les coûts de l'emballage, du transport et de la main-d'œuvre, ainsi que des difficultés d'expédition imputables à la disponibilité des transporteurs. Nous prévoyons que ces enjeux financiers et opérationnels se maintiendront pour le reste de l'exercice 2022. À la clôture du deuxième trimestre, nous avons commencé à mettre en œuvre une stratégie d'établissement des prix à jour avec nos clients, dans le but de recouvrer ces coûts additionnels à l'avenir. Nous prévoyons que ces nouveaux prix entreront en vigueur au cours des deux prochains trimestres et mèneront à une amélioration de la marge.

Se reporter aux rubriques « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » et « Mesures non conformes aux PCGR ».

Le rapport de gestion et les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités de Rogers pour le deuxième trimestre de l'exercice 2022 peuvent être consultés sur www.LanticRogers.com.

Audioconférence et webémission

Nous tiendrons une audioconférence pour discuter de nos résultats du deuxième trimestre de l'exercice 2022 le 12 mai 2022 à 8 h (heure de l'Est). Si vous souhaitez y participer, veuillez composer le 1 888 400-2425. Pour écouter l'enregistrement de l'audioconférence qui sera disponible peu après sa conclusion, composez le 1 800 770-2030 suivi du code d'accès 9031006#. L'enregistrement sera disponible jusqu'au 26 mai 2022. Il sera également possible d'écouter une émission audio webdiffusée en direct de l'audioconférence sur notre site à l'adresse www.LanticRogers.com.

À propos de Rogers Sugar

Rogers Sugar a été constituée en société sous le régime des lois du Canada. Elle détient la totalité des actions ordinaires de Lantic et ses bureaux administratifs sont situés à Montréal, au Québec. Lantic exploite des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi qu'une usine de transformation du sucre de betterave à Taber, en Alberta, seule usine de transformation de la betterave au Canada. Lantic exploite également une installation de mélange à sec sur mesure et d'emballage de même qu'un centre de distribution à Toronto, en Ontario. Les produits du sucre de Lantic sont commercialisés sous la marque de commerce « Lantic » dans l'Est du Canada et sous la marque de commerce « Rogers » dans l'Ouest canadien. Ils comprennent le sucre cristallisé, le sucre à glacer, les cubes de sucre, la cassonade dorée et la cassonade brune, le sucre liquide ainsi que les sirops de spécialité. Lantic est propriétaire de la totalité des actions ordinaires de TMTC et son siège social est situé à Montréal, au Québec. TMTC exploite des usines d'embouteillage à Granby, à Dégelis, et à Saint-Honoré-de-Shenley, au Québec, ainsi qu'à Websterville, au Vermont. Les produits de TMTC, qui comprennent le sirop d'érable, le sucre d'érable et les produits dérivés du sirop d'érable, sont offerts par des distributeurs dans plus de 50 pays et sont également vendus au détail sous diverses marques, dont TMTC, Uncle Luke's, Great Northern, Decacer et Highland Sugarworks.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur Rogers, veuillez consulter notre site Web à l'adresse www.LanticRogers.com.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent rapport comporte des déclarations ou de l'information qui sont ou peuvent être des énoncés prospectifs ou de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes en vigueur. Les énoncés prospectifs peuvent inclure notamment des énoncés et des renseignements qui reflètent nos prévisions actuelles à l'égard de la performance et d'événements futurs. L'utilisation de termes comme « pouvoir », « devoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « supposer », « prévoir », « planifier », « croire », « estimer » et d'autres expressions semblables, et/ou les tournures négatives de celles-ci, vise à signaler des énoncés prospectifs.



Sans prétendre en faire la liste complète, nous prévenons les investisseurs que les énoncés portant sur les sujets suivants sont des énoncés prospectifs ou sont susceptibles d'en être :

- les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur nos activités,
- les prix futurs du sucre brut,
- les pressions inflationnistes attendues sur les coûts,
- le prix du gaz naturel,
- les prévisions sur la production de betteraves
- la croissance de l'industrie acéricole et de l'industrie du sucre raffiné,
- la situation à l'égard des contrats de travail et des négociations collectives,
- le niveau des dividendes futurs,
- l'état d'avancement des réglementations et des enquêtes gouvernementales.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur des estimations que nous avons faites et des hypothèses que nous avons posées en fonction de notre expérience et de notre perception des tendances passées, de la conjoncture et d'événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs que nous jugeons pertinents et raisonnables dans les circonstances, notamment en ce qui concerne la poursuite de nos activités dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Toutefois, rien ne garantit que ces estimations et ces hypothèses s'avéreront exactes. Les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes, connus ou inconnus, et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats réels ou les événements diffèrent sensiblement des attentes qui y sont exprimées. La performance et les résultats réels pourraient différer de façon importante de ceux indiqués dans les énoncés prospectifs, des résultats passés ou des attentes au cours de la période considérée. Le lecteur est invité à se reporter à la rubrique « Risques et incertitudes » qui figure dans notre rapport de gestion du trimestre à l'étude pour obtenir plus d'informations sur les facteurs de risque et d'autres événements qui sont indépendants de la volonté de Rogers. Ces risques sont également décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle.

Bien que la Société estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs soient raisonnables dans les circonstances actuelles, les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, car rien ne garantit que ceux-ci se révéleront exacts. Les énoncés prospectifs aux présentes sont formulés à la date du présent communiqué de presse, et nous déclinons toute responsabilité quant à la mise à jour ou à la révision de ces énoncés par suite d'événements ou de circonstances postérieures à la date des présentes, à moins que nous n'y soyons tenus en vertu de la loi.

Mise en garde concernant les mesures non conformes aux PCGR

Lors de l'analyse de nos résultats, en plus des mesures financières calculées et présentées conformément aux IFRS, nous recourons également à un certain nombre de mesures financières non conformes aux PCGR. Par mesure financière non conforme aux PCGR, on entend une mesure numérique de la performance, de la situation financière ou des flux de trésorerie d'une société qui exclut (inclut) des montants, ou fait l'objet d'ajustements ayant pour effet d'exclure (d'inclure) des montants, qui sont inclus (exclus) dans la plupart des mesures directement comparables calculées et présentées conformément aux IFRS. Les mesures financières non conformes aux PCGR ne faisant pas l'objet d'une définition normalisée, il pourrait donc être impossible de les comparer avec les mesures financières non conformes aux PCGR présentées par d'autres sociétés exerçant les mêmes activités ou des activités similaires. Les investisseurs sont priés de lire intégralement nos états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités ainsi que nos rapports mis à la disposition du public, et de ne pas se fier à une seule mesure financière.

Nous utilisons ces mesures financières non conformes aux PCGR à titre de complément de nos résultats présentés en vertu des IFRS. Elles permettent de présenter nos activités sous un angle différent et, conjuguées à nos résultats formulés en vertu des IFRS et aux rapprochements avec les mesures financières correspondantes conformes aux IFRS, elles font ressortir de manière plus nette les facteurs et tendances touchant à nos activités. Pour obtenir plus d'informations, il faut se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » qui figure à la fin du rapport de gestion qui se rapporte au trimestre considéré.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

M. Jean-Sébastien Couillard

Vice-président des finances, chef de la direction financière et secrétaire corporatif

Téléphone : 514 940-4350

Courriel : jscouillard@lantic.ca



ROGERS SUGAR INC.

Rapport financier T2 2022



Le présent rapport de gestion de Rogers Sugar Inc. (« Rogers », « RSI » ou « nous », « nos » et « notre ») daté du 11 mai 2022 doit être lu conjointement avec les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités et les notes y afférentes pour le trimestre et le semestre clos le 2 avril 2022, ainsi qu'avec les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 2 octobre 2021. Les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités trimestriels et les montants indiqués dans le présent rapport de gestion n'ont été ni examinés ni audités par nos auditeurs externes indépendants. Le présent rapport de gestion porte sur les résultats de Rogers, Lantic Inc. (« Lantic ») (Rogers et Lantic ci-après collectivement désignées par le « secteur du sucre »), The Maple Treat Corporation (« Maple Treat ») et Highland Sugarworks Inc. (« Highland ») (les deux dernières sociétés ci-après collectivement désignées par « TMTC » ou le « secteur des produits de l'érable »).

La direction est responsable de la préparation du présent rapport de gestion, lequel a été examiné et approuvé par le comité d'audit et par le conseil d'administration de Rogers.

TABLE DES MATIÈRES

NOS ACTIVITÉS.....	2
MISE À JOUR CONCERNANT LA COVID-19	2
FAITS SAILLANTS.....	2
PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET FAITS SAILLANTS	3
Résultats ajustés	4
INFORMATION SECTORIELLE	6
Secteur du sucre	7
Secteur des produits de l'érable	10
PERSPECTIVES.....	13
Secteur du sucre	13
Secteur des produits de l'érable	14
RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES	14
Produits totaux.....	14
Marge brute	14
Résultat des activités d'exploitation.....	15
Charges financières nettes.....	15
Imposition	15
Bénéfice net	15
Résumé des résultats trimestriels.....	16
Situation financière	16
Liquidités	17
Obligations contractuelles	19
Ressources en capital	19
TITRES EN CIRCULATION	19
RISQUES ET INCERTITUDES.....	20
MESURES NON CONFORMES AUX PCGR.....	20
PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES.....	22
CHANGEMENTS APPORTÉS AUX PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES PAS ENCORE ADOPTÉS	22
CONTRÔLES ET PROCÉDURES	22
ÉNONCÉS PROSPECTIFS	23

NOS ACTIVITÉS

Tout au long de son histoire qui a commencé en 1888, Rogers a toujours su offrir au marché canadien des produits du sucre de haute qualité.

Lantic, la filiale entièrement détenue par Rogers, exploite des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi qu'une usine de transformation du sucre de betterave à Taber, en Alberta, seule usine de transformation de la betterave au Canada. Les produits du sucre de Lantic sont commercialisés sous la marque de commerce « Lantic » dans l'Est du Canada et sous la marque de commerce « Rogers » dans l'Ouest canadien. Ils comprennent le sucre cristallisé, le sucre à glacer, les cubes de sucre, la cassonade dorée et la cassonade brune, le sucre liquide ainsi que les sirops de spécialité. Nous exploitons également une installation de mélange à sec sur mesure et d'emballage de même qu'un centre de distribution à Toronto, en Ontario.

Maple Treat exploite des usines d'embouteillage à Granby, à Dégelis, et à Saint-Honoré-de-Shenley, au Québec, ainsi qu'à Websterville, au Vermont. Les produits de Maple Treat, qui comprennent le sirop d'érable, le sucre d'érable et les produits dérivés du sirop d'érable, sont offerts par des distributeurs dans plus de 50 pays et sont vendus au détail sous diverses marques, dont TMTC, Uncle Luke's, Great Northern, Decacer et Highland Sugarworks.

Nos activités sont regroupées en deux secteurs distincts, soit le secteur du sucre qui englobe notamment le sucre raffiné et ses sous-produits, et le secteur des produits de l'érable, qui englobe notamment le sirop d'érable et les produits à base de sirop d'érable.

MISE À JOUR CONCERNANT LA COVID-19

La pandémie de COVID-19 qui sévit a nuí à l'économie mondiale et perturbé les marchés des capitaux et les chaînes d'approvisionnement, en plus de limiter considérablement les déplacements d'affaires et de suspendre l'activité commerciale.

Nos activités étant considérées comme des services essentiels par le gouvernement, nos usines ont continué de fonctionner selon leur capacité normale. Nous avons instauré des mesures et des protocoles de protection rigoureux afin d'assurer la santé et la sécurité de nos employés. La pandémie de COVID-19 pourrait avoir des conséquences majeures sur nos activités en ce qui concerne la demande des clients, les chaînes d'approvisionnement et d'expédition, les activités d'exploitation, la volatilité des marchés des capitaux, les passifs au titre des régimes de retraite et des avantages du personnel ainsi que d'autres paramètres économiques fondamentaux. Pour le deuxième trimestre et le premier semestre de l'exercice 2022, nous avons engagé des dépenses directes de 0,5 million de dollars et de 0,8 million de dollars, respectivement, en lien avec la pandémie. Ces dépenses se rapportent essentiellement aux mesures de santé et de sécurité que nous avons instaurées dans toutes nos usines de production.

Les retombées de la pandémie de COVID-19 sur nos activités pourraient durer encore longtemps, et l'incidence qu'elles auront à terme sur nous sera tributaire de l'évolution de la situation, laquelle est incertaine et impossible à prévoir, notamment la durée et la gravité de la pandémie, la durée pendant laquelle les mesures d'aide gouvernementale seront en vigueur, l'efficacité des mesures prises pour enrayer la pandémie et traiter la maladie et le temps qu'il faudra pour revenir à des conditions économiques et opérationnelles normales.

FAITS SAILLANTS

- Le BAIIA ajusté consolidé du deuxième trimestre et du premier semestre de l'exercice 2022 s'est établi respectivement à 24,0 millions de dollars et à 50,1 millions de dollars, ce qui représente une hausse respective de 2,6 millions de dollars et de 1,1 million de dollars par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, attribuable en grande partie à l'augmentation du BAIIA ajusté du secteur du sucre.
- Le BAIIA ajusté du secteur du sucre s'est établi à 21,4 millions de dollars au deuxième trimestre, ce qui représente une hausse de 4,4 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, attribuable au volume supérieur, à l'amélioration des prix de vente et à l'augmentation de la production de sucre de betterave à l'usine de Taber; ces facteurs ont été neutralisés en partie par la hausse des frais de distribution et des charges administratives et de vente.
- Les volumes de ventes du secteur du sucre ont augmenté de 7,0 % pour s'établir à 196 570 tonnes métriques au deuxième trimestre de l'exercice considéré, étant donné que la hausse des volumes de ventes des produits industriels, des produits de consommation et des produits liquides a été contrebalancée en partie par une légère réduction des volumes d'exportations.
- La marge brute ajustée du secteur du sucre s'est améliorée de 40,51 \$ par tonne métrique au deuxième trimestre de l'exercice 2022 comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent, du fait de la progression de la marge de vente et de l'apport plus important de notre usine de transformation du sucre de betterave de Taber.

- Le BAIIA ajusté du secteur des produits de l'érable s'est établi à 2,7 millions de dollars au deuxième trimestre, ce qui constitue une baisse de 1,7 million de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, principalement attribuable à la baisse des volumes de ventes, à la hausse des frais d'emballage et de transport et des coûts de l'énergie ainsi qu'à la hausse des charges liées à la rémunération et aux avantages du personnel.
- Les volumes de ventes du secteur des produits de l'érable ont diminué de 1 302 000 livres pour se chiffrer à 12 912 000 livres pour le trimestre considéré, essentiellement en raison de la diminution de la demande et des différences de calendrier liées aux disponibilités des expéditeurs.
- Les flux de trésorerie disponibles pour la période de douze mois close le 2 avril 2022 se sont chiffrés à 46,6 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 0,1 million de dollars en regard de la période correspondante de l'exercice précédent.
- Le 30 mars 2022, l'Agence des services frontaliers du Canada (« ASFC ») a publié un avis de conclusion de son réexamen portant sur le sucre faisant l'objet de dumping en provenance des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni et sur le sucre subventionné en provenance de l'Union européenne (« UE »). L'ASFC a déterminé que des droits antidumping continueront de s'appliquer aux importations de sucre faisant l'objet de dumping en provenance des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni et a décidé que des droits compensateurs continueront de s'appliquer aux importations de sucre subventionné en provenance de l'UE.
- Le 14 avril 2022, nous avons renouvelé, pour une période de cinq ans, la convention collective des employés syndiqués de notre usine de Taber.
- Le 11 mai 2022, William Maslechko a quitté ses fonctions d'administrateur de RSI avec effet le 27 juin 2022. M. Maslechko continuera de siéger au conseil d'administration de Lantic Inc. En parallèle, Shelley Potts a été nommée au conseil d'administration de RSI avec effet le 27 juin 2022.
- Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2022, nous avons versé 0,09 \$ par action à nos actionnaires, totalisant 9,3 millions de dollars.
- Le 11 mai 2022, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action, lequel sera payable le 13 juillet 2022 ou avant.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET FAITS SAILLANTS

(non audité) (en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)	T2 2022	T2 2021	CUM 2022	CUM 2021
Sucre (en tonnes métriques)	196 570	183 749	376 613	374 189
Sirop d'érable (en milliers de livres)	12 912	14 214	25 198	29 106
Produits totaux	253 341	215 929	484 096	439 769
Marge brute	33 899	31 451	77 385	70 064
Marge brute ajustée ¹⁾	35 887	27 407	71 687	63 859
Résultat des activités d'exploitation	15 499	19 151	42 836	42 483
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	17 487	15 107	37 138	36 278
BAIIA ajusté ¹⁾	24 017	21 375	50 079	49 022
Bénéfice net	8 570	10 778	25 796	24 551
de base par action	0,08	0,10	0,25	0,24
dilué par action	0,08	0,10	0,24	0,23
Bénéfice net ajusté ¹⁾	9 122	7 751	20 079	19 999
Bénéfice net ajusté de base par action ¹⁾	0,09	0,07	0,19	0,19
Flux de trésorerie disponibles sur douze mois ¹⁾	46 560	46 670	44 684	46 670
Dividendes par action	0,09	0,09	0,18	0,18

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

Rapport intermédiaire sur les résultats du deuxième trimestre de l'exercice 2022



Résultats ajustés

Dans le cours normal de nos activités, nous avons recours à des instruments financiers dérivés sous forme de contrats à terme normalisés sur le sucre, de contrats de change à terme, de contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et de swaps de taux d'intérêt. Nous avons désigné les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et les swaps de taux d'intérêt que nous avons conclus pour nous prémunir contre les fluctuations du cours du gaz naturel et des taux d'intérêt comme étant des couvertures de flux de trésorerie. Les instruments financiers dérivés liés aux contrats à terme normalisés sur le sucre et aux contrats de change à terme sont évalués à la valeur de marché à chaque date de clôture et sont imputés à l'état consolidé du résultat net. Les montants des profits ou pertes latents découlant des contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et des swaps de taux d'intérêt admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Ces montants sont retirés et inclus dans le résultat net du même poste de l'état consolidé du résultat net et du résultat global que l'élément couvert, dans la même période que celle pendant laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net, réduisant la volatilité du bénéfice liée aux variations de l'évaluation de ces instruments de couverture dérivés.

Nous estimons que nos résultats financiers sont plus utiles aux gestionnaires ainsi qu'aux investisseurs, aux analystes et aux autres parties intéressées lorsqu'ils sont présentés après ajustement pour tenir compte des profits ou des pertes découlant des instruments financiers dérivés. Ces résultats financiers ajustés apportent une compréhension plus complète des facteurs et des tendances susceptibles d'influencer nos activités. Cette évaluation n'est pas conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

Nous utilisons les résultats ajustés non conformes aux PCGR de la société exploitante pour mesurer et évaluer la performance de l'entreprise au moyen de notre marge brute ajustée, de notre résultat ajusté des activités d'exploitation, de notre BAIIA ajusté, de notre bénéfice net ajusté, de notre bénéfice net ajusté par action et de nos flux de trésorerie disponibles sur douze mois. Nous estimons par ailleurs que ces mesures sont importantes pour les investisseurs et pour les parties qui évaluent notre performance à la lumière de nos résultats antérieurs. Nous avons également recours à la marge brute ajustée, au BAIIA ajusté, au résultat ajusté des activités d'exploitation et au bénéfice net ajusté lorsque

nous présentons les résultats au conseil d'administration, aux analystes, aux investisseurs, aux banques et à d'autres parties intéressées. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

AJUSTEMENT DES RÉSULTATS

Bénéfice (perte) (en milliers de dollars)	T2 2022			T2 2021		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Évaluation à la valeur de marché relativement aux instruments suivants :						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	2 187	–	2 187	1 462	–	1 462
Contrats de change à terme	418	268	686	526	794	1 320
Ajustement total à la valeur de marché à l'égard des dérivés	2 605	268	2 873	1 988	794	2 782
Cumul des écarts temporaires	(4 852)	(9)	(4 861)	2 642	(1 380)	1 262
Ajustement total du coût des ventes	(2 247)	259	(1 988)	4 630	(586)	4 044

Bénéfice (perte) (en milliers de dollars)	CUM 2022			CUM 2021		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Évaluation à la valeur de marché relativement aux instruments suivants :						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	2 310	–	2 310	1 041	–	1 041
Contrats de change à terme	76	404	480	3 823	1 892	5 715
Ajustement total à la valeur de marché à l'égard des dérivés	2 386	404	2 790	4 864	1 892	6 756
Cumul des écarts temporaires	2 801	107	2 908	1 411	(1 962)	(551)
Ajustement total du coût des ventes	5 187	511	5 698	6 275	(70)	6 205

Les variations de l'ajustement à la valeur de marché des dérivés s'expliquent par la variation du cours mondial du sucre brut n° 11 ainsi que par la fluctuation des taux de change.

Nous ne comptabilisons le cumul des écarts temporaires attribuables aux profits et pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché qu'au moment de la vente de sucre à un client. Les profits et pertes sur les transactions de sucre et les opérations de change sur papier connexes sont largement compensés par les profits et pertes correspondants sur les transactions physiques, c'est-à-dire les contrats de vente et d'achat conclus avec les clients et les fournisseurs.

Les ajustements susmentionnés sont ajoutés aux résultats liés à l'évaluation à la valeur de marché ou retranchés desdits résultats pour obtenir l'ajustement total du coût des ventes. Pour le deuxième trimestre de l'exercice considéré, l'ajustement total du coût des ventes s'est traduit par une perte de 2,0 millions de dollars qui doit être ajoutée aux résultats d'exploitation consolidés, contre un profit de 4,0 millions de dollars qui doit être déduit des résultats consolidés pour la période correspondante de l'exercice précédent. Pour le premier semestre de l'exercice 2022, l'ajustement total du coût des ventes s'est traduit par un profit de 5,7 millions de dollars qui doit être déduit des résultats d'exploitation consolidés, comparativement à un profit de 6,2 millions de dollars qui doit être déduit des résultats d'exploitation consolidés pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Pour obtenir plus d'information sur ces ajustements, il faut consulter la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

INFORMATION SECTORIELLE

Résultats par secteur (en milliers de dollars)	T2 2022			T2 2021		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Produits	195 875	57 466	253 341	155 961	59 968	215 929
Marge brute	29 030	4 869	33 899	26 423	5 028	31 451
Charges administratives et de vente	9 415	2 705	12 120	5 771	2 185	7 956
Frais de distribution	5 328	952	6 280	3 623	721	4 344
Résultat des activités d'exploitation	14 287	1 212	15 499	17 029	2 122	19 151
Ajustement du coût des ventes ²⁾	2 247	(259)	1 988	(4 630)	586	(4 044)
Marge brute ajustée ¹⁾	31 277	4 610	35 887	21 793	5 614	27 407
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	16 534	953	17 487	12 399	2 708	15 107
BAIIA ajusté ¹⁾	21 364	2 653	24 017	17 010	4 365	21 375
<i>Renseignements supplémentaires :</i>						
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des sorties	3 100	136	3 236	6 876	367	7 243
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	(129)	–	(129)	29	–	29

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Résultats par secteur (en milliers de dollars)	CUM 2022			CUM 2021		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Produits	371 782	112 314	484 096	315 419	124 350	439 769
Marge brute	67 836	9 549	77 385	58 764	11 300	70 064
Charges administratives et de vente	18 527	5 079	23 606	13 039	4 515	17 554
Frais de distribution	9 672	1 271	10 943	8 692	1 334	10 027
Résultat des activités d'exploitation	39 637	3 199	42 836	37 033	5 450	42 483
Ajustement du coût des ventes ²⁾	(5 187)	(511)	(5 698)	(6 275)	70	(6 205)
Marge brute ajustée ¹⁾	62 649	9 038	71 687	52 489	11 370	63 859
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	34 450	2 688	37 138	30 758	5 520	36 278
BAIIA ajusté ¹⁾	43 981	6 098	50 079	39 741	9 281	49 022
<i>Renseignements supplémentaires :</i>						
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des sorties	7 093	355	7 448	12 965	478	13 443
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	8 083	–	8 038	383	–	383

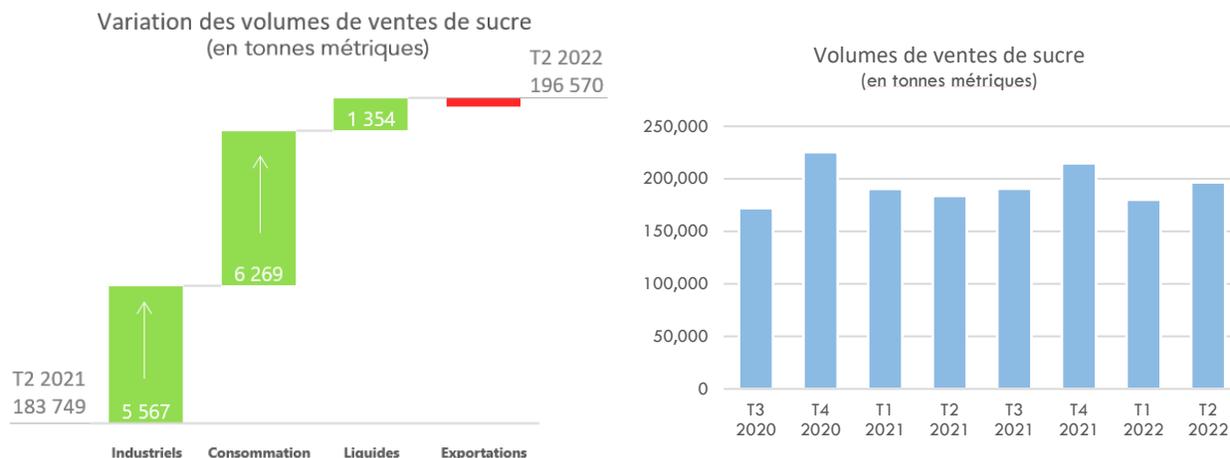
1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Secteur du sucre

PRODUITS

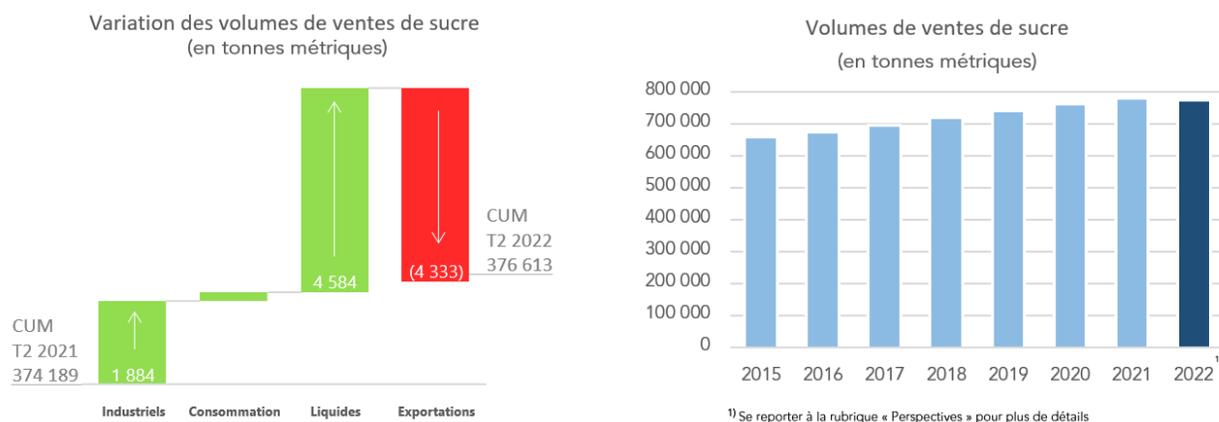
	T2 2022	T2 2021	Δ	CUM 2022	CUM 2021	Δ
(en milliers de dollars)	195 875	155 961	39 914	371 782	315 419	56 363



Au deuxième trimestre et au premier semestre de l'exercice 2022, les produits ont augmenté de 39,9 millions de dollars et de 56,4 millions de dollars, respectivement, par rapport à ceux des périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison surtout des volumes de ventes plus élevés, de la hausse des prix du sucre brut n° 11, de l'amélioration des prix de vente et de la hausse des produits tirés des ventes de sous-produits. Le prix moyen du sucre brut n° 11 a augmenté de 3,9 cents US la livre pour se chiffrer à 18,4 cents US la livre pour le trimestre à l'étude et de 5,0 cents US la livre pour se chiffrer à 18,8 cents US la livre pour le premier semestre de l'exercice considéré, comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent.

Les volumes de ventes du secteur du sucre ont augmenté de 12 821 tonnes métriques au deuxième trimestre de l'exercice 2022 par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent, l'accroissement des volumes de ventes de produits industriels, de produits de consommation et de produits liquides ayant été atténué par une légère réduction des volumes d'exportations.

- Les volumes de ventes de produits industriels et de produits de consommation présentent la plus forte croissance pour le trimestre. Cela s'explique principalement par le fait que les commandes reportées au premier trimestre de l'exercice ont été remplies au cours du trimestre à l'étude. Les reports de commandes, qui ont eu lieu au premier trimestre de l'exercice 2022, sont imputables en partie à la volatilité de la demande découlant de la pandémie de COVID-19, aux niveaux élevés des stocks de vente au détail ainsi qu'aux fermetures de routes et de chemins de fer causées par les mauvaises conditions météorologiques qui ont sévi dans l'Ouest canadien.
- Les volumes de ventes de produits liquides ont aussi augmenté pour le trimestre à l'étude, essentiellement en raison de la demande accrue des clients existants.



Au premier semestre de l'exercice 2022, les volumes de ventes de sucre se sont chiffrés à 376 613 tonnes métriques, ce qui représente une hausse de 0,6% par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, l'accroissement des volumes de ventes de produits industriels, de produits de consommation et de produits liquides ayant été neutralisé pour l'essentiel par une réduction attendue des volumes d'exportations.

- Les volumes de ventes de produits industriels ont augmenté de 1 884 tonnes métriques par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de la plus forte demande au cours de l'exercice 2022.
- Les volumes de ventes de produits liquides ont augmenté de 4 584 tonnes métriques pour le premier semestre de l'exercice considéré, essentiellement en raison de la demande accrue des clients existants.
- Les volumes de ventes de produits de consommation sont demeurés essentiellement stables, puisque les commandes reportées au premier trimestre de l'exercice ont été récupérées au cours du trimestre à l'étude, ce qui a ramené les volumes de ventes de produits de consommation au niveau d'avant la pandémie.
- Les volumes d'exportations ont diminué au premier semestre de l'exercice considéré par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, puisque le premier semestre de l'exercice 2021 tenait compte d'un contingent occasionnel non récurrent aux termes de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (« ACEUM ») ratifié.

MARGE BRUTE

	T2 2022	T2 2021	Δ	CUM 2022	CUM 2021	Δ
(en milliers de dollars, sauf les données en tonnes métriques)						
Marge brute	29 030	26 423	2 607	67 836	58 764	9 072
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	2 247	(4 630)	6 877	(5 187)	(6 275)	1 088
Marge brute ajustée ¹⁾	31 277	21 793	9 484	62 649	52 489	10 160
Marge brute ajustée par tonne métrique ¹⁾	159,11	118,60	40,51	166,35	140,27	26,07
Éléments inclus dans la marge brute :						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	4 201	3 986	215	8 273	7 762	511

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

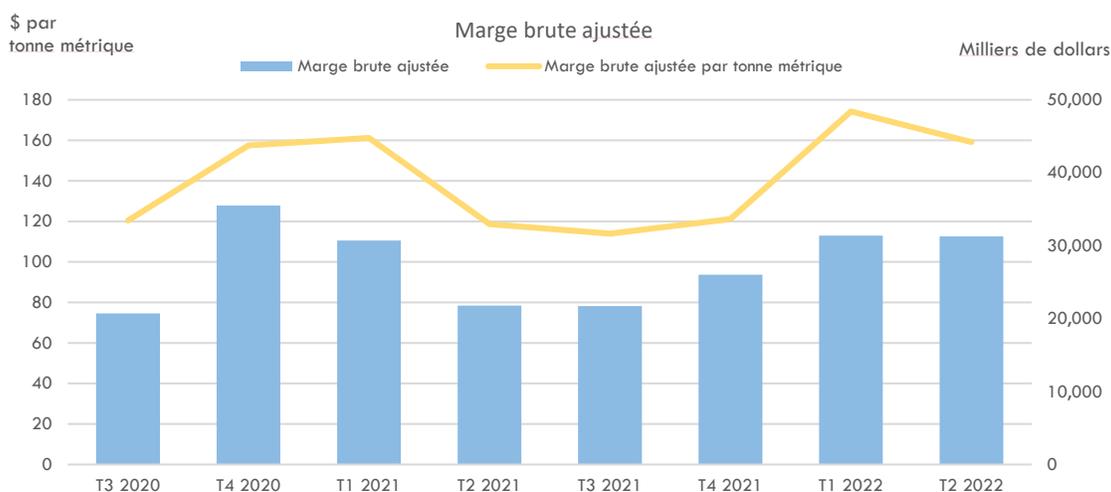
2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

La marge brute s'est chiffrée à 29,0 millions de dollars et à 26,4 millions de dollars pour le trimestre considéré et le premier semestre de l'exercice 2022, et elle comprend une perte de 2,2 millions de dollars et un profit de 5,2 millions de dollars, respectivement, liés à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute des périodes correspondantes de l'exercice précédent s'est chiffrée à 26,4 millions de dollars et à 58,8 millions de dollars, respectivement, et elle comprenait un profit respectif de 4,6 millions de dollars et de 6,3 millions de dollars lié à l'évaluation à la valeur de marché.

La marge brute ajustée s'est établie à 31,3 millions de dollars et à 62,6 millions de dollars pour le deuxième trimestre et le premier semestre de l'exercice 2022, respectivement, par rapport à 21,8 millions de dollars et à 52,5 millions de dollars pour les périodes correspondantes de l'exercice 2021.

La marge brute ajustée a augmenté de 9,5 millions de dollars pour le trimestre considéré comparativement au deuxième trimestre de l'exercice précédent, hausse qui s'explique principalement par des marges plus élevées sur les ventes de sucre de 12,0 millions de dollars découlant de l'augmentation des volumes de ventes et de l'amélioration des prix et par l'apport net des sous-produits supérieur de 1,5 million de dollars. La variation favorable a été contrebalancée en partie par la hausse des coûts de production essentiellement attribuable aux volumes plus importants et à l'augmentation des coûts de l'énergie et de la main-d'œuvre. La marge brute ajustée par tonne métrique s'est établie à 159,11 \$ pour le deuxième trimestre, ce qui représente une hausse de 40,51 \$ par tonne métrique par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. La variation favorable est principalement attribuable à l'augmentation de la marge dans son ensemble, qui s'explique par la hausse des volumes, l'amélioration des prix de vente et la production accrue de sucre de betterave de notre usine de Taber pour le trimestre à l'étude, comparativement à l'exercice précédent. En 2021, notre usine de Taber a produit moins de sucre, car les conditions défavorables ont nui à la qualité des betteraves.

La marge brute ajustée du premier semestre de l'exercice 2022 a augmenté de 10,2 millions de dollars comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison essentiellement de la marge brute ajustée plus élevée pour le deuxième trimestre de l'exercice 2022 décrite ci-dessus. Pour le premier semestre de l'exercice 2022, la marge brute ajustée par tonne métrique s'est établie à 166,35 \$, en regard de 140,27 \$ par tonne métrique. La variation favorable de 26,07 \$ par tonne métrique est principalement attribuable à la hausse des volumes vendus aux clients, à l'amélioration des prix et à la production accrue de sucre de betterave de notre usine de Taber pour le trimestre à l'étude.



AUTRES CHARGES

	T2 2022	T2 2021	Δ	CUM 2022	CUM 2021	Δ
(en milliers de dollars)						
Charges administratives et de vente	9 415	5 771	3 644	18 527	13 039	5 488
Frais de distribution	5 328	3 623	1 705	9 672	8 692	980
<i>Éléments inclus dans les charges administratives et de vente :</i>						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	213	218	(5)	424	440	(16)
<i>Éléments inclus dans les frais de distribution :</i>						
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	417	407	10	835	781	54

Les charges administratives et de vente du deuxième trimestre de l'exercice 2022 ont augmenté de 3,6 millions de dollars par rapport à celles du trimestre correspondant de l'exercice précédent, du fait surtout d'une hausse sans effet sur la trésorerie de la charge de rémunération fondée sur des actions attribuable à l'appréciation du cours de l'action au cours des derniers trimestres ainsi que de l'augmentation des charges liées à la rémunération et aux avantages du personnel. Cette variation a été partiellement contrée par la diminution des frais liés aux mesures instaurées pour assurer la santé et la sécurité en raison de la COVID-19. Les frais de distribution ont augmenté de 1,7 million de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par la hausse des frais de

transport et les dépenses additionnelles que nous avons engagées pour assurer la logistique de notre chaîne d'approvisionnement.

Pour le premier semestre de l'exercice 2022, les charges administratives et de vente ont été supérieures de 5,5 millions de dollars à celles de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de la hausse de la charge de rémunération fondée sur des actions dont il est question ci-dessus. L'augmentation de 1,0 million de dollars des frais de distribution par rapport au premier semestre de l'exercice précédent s'explique surtout par les frais de distribution plus élevés pour le trimestre considéré, comme il est mentionné plus haut.

RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	T2 2022	T2 2021	Δ	CUM 2022	CUM 2021	Δ
(en milliers de dollars)						
Résultat des activités d'exploitation	14 287	17 029	(2 742)	39 637	37 033	2 604
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	2 247	(4 630)	6 877	(5 187)	(6 275)	1 088
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	16 534	12 399	4 135	34 450	30 758	3 692
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	4 830	4 611	219	9 531	8 983	548
BAIIA ajusté ¹⁾	21 364	17 010	4 354	43 981	39 741	4 241

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Le résultat des activités d'exploitation du deuxième trimestre et du premier semestre de l'exercice 2022 s'est établi à 14,3 millions de dollars et à 39,6 millions de dollars, respectivement, par rapport à 17,0 millions de dollars et à 37,0 millions de dollars pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. Le résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés et tient compte des écarts temporaires dans la comptabilisation de tout profit ou toute perte à la liquidation des instruments dérivés. De plus, l'augmentation de la dotation aux amortissements hors trésorerie qui résulte essentiellement de l'accroissement des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations a également réduit le résultat des activités d'exploitation.

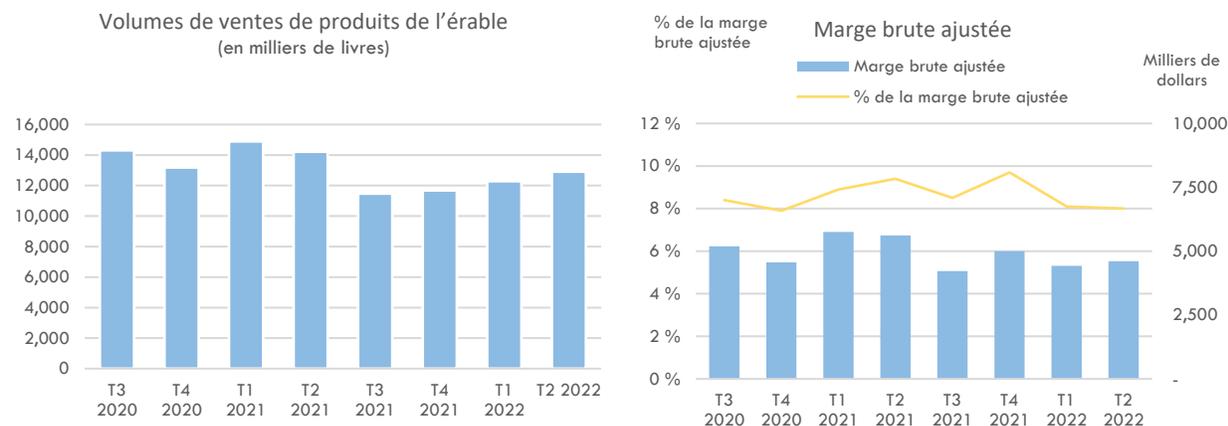
Le résultat ajusté des activités d'exploitation du deuxième trimestre de l'exercice 2022 a augmenté de 4,1 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par l'augmentation de la marge brute ajustée, contrebalancée en partie par la hausse des charges administratives et de vente ainsi que par la hausse des frais de distribution. Le résultat ajusté des activités d'exploitation pour le premier semestre de l'exercice 2022 a augmenté de 3,7 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, l'augmentation de la marge brute ajustée ayant été contrebalancée en partie par la hausse des frais de distribution et des charges administratives et de vente.

Le BAIIA ajusté du deuxième trimestre et du premier semestre de l'exercice 2022 a augmenté de 4,4 millions de dollars et de 4,2 millions de dollars, respectivement, par rapport à celui des périodes correspondantes de l'exercice précédent, ce qui est essentiellement attribuable à la hausse du résultat ajusté des activités d'exploitation, principalement au deuxième trimestre.

Secteur des produits de l'érable

PRODUITS

	T2 2022	T2 2021	Δ	CUM 2022	CUM 2021	Δ
(en milliers de dollars, sauf le volume)						
Volume (en milliers de livres)	12 912	14 214	(1 302)	25 198	29 106	(3 908)
Produits	57 466	59 968	(2 502)	112 314	124 350	(12 036)



Les produits du deuxième trimestre et du premier semestre de l'exercice 2022 ont reculé de 2,5 millions de dollars et de 12,0 millions de dollars par rapport à ceux des périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison essentiellement de la baisse de la demande des clients actuels et des différences de calendrier occasionnées par les retards d'expédition attribuables aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale et à la pénurie de transporteurs pour les envois internationaux.

MARGE BRUTE

	T2 2022	T2 2021	Δ	CUM 2022	CUM 2021	Δ
(en milliers de dollars, sauf les données relatives au taux de la marge brute ajustée)						
Marge brute	4 869	5 028	(159)	9 549	11 300	(1 751)
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	(259)	586	(845)	(511)	70	(581)
Marge brute ajustée ¹⁾	4 610	5 614	(1 004)	9 038	11 370	(2 332)
Pourcentage de la marge brute ajustée ¹⁾	8,0 %	9,4 %	-1,4 %	8,0 %	9,1 %	-1,1 %
Éléments inclus dans la marge brute :						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	827	785	42	1 666	1 767	(101)

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

La marge brute du deuxième trimestre et du premier semestre de l'exercice 2022 s'est chiffrée à 4,9 millions de dollars et à 9,5 millions de dollars, compte tenu d'un profit de 0,3 million de dollars et de 0,5 million de dollars, respectivement, lié à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute des périodes correspondantes de l'exercice précédent s'est chiffrée à 5,0 millions de dollars et à 11,3 millions de dollars, respectivement, et elle comprenait une perte de 0,6 million de dollars et de 0,1 million de dollars lié à l'évaluation à la valeur de marché.

La marge brute ajustée pour le trimestre à l'étude et le premier semestre de l'exercice 2022 a reculé de 1,0 million de dollars et de 2,3 millions de dollars, respectivement, par rapport à celle des périodes correspondantes de l'exercice précédent, essentiellement en raison de l'effet combiné de la diminution des volumes de ventes, de la hausse des coûts d'emballage, des frais de transport et des coûts de l'énergie, ainsi que de la hausse des charges liées à la rémunération et aux avantages du personnel engagées pour attirer et maintenir en poste des employés dans nos installations de production. En raison du calendrier des négociations des prix dans le secteur des produits de l'érable, un décalage se crée entre l'augmentation de nos frais et les augmentations de prix connexes prévues.

Le pourcentage de la marge brute ajustée pour le trimestre considéré et le premier semestre de l'exercice 2022 a diminué de 140 points de base et de 110 points de base, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, pour s'établir à 8,0% pour les deux périodes considérées. Ces variations s'expliquent essentiellement par les augmentations des coûts de production liés au marché dont il a été question plus haut ainsi que le moment auquel ces augmentations sont transférées à nos clients.

AUTRES CHARGES

	T2 2022	T2 2021	Δ	CUM 2022	CUM 2021	Δ
(en milliers de dollars)						
Charges administratives et de vente	2 705	2 185	520	5 079	4 515	564
Frais de distribution	952	721	231	1 271	1 334	(63)
<i>Éléments inclus dans les charges administratives et de vente :</i>						
Amortissement des immobilisations incorporelles	872	872	–	1 743	1 747	(4)

Les charges administratives et de vente pour le trimestre considéré et le premier semestre de l'exercice 2022 ont augmenté de 0,5 million de dollars et 0,6 million de dollars, respectivement, comparativement à celles des périodes correspondantes de l'exercice précédent, essentiellement en raison de la hausse de la rémunération et des avantages du personnel ainsi que de la hausse des charges au titre du recrutement.

Les frais de distribution pour le deuxième trimestre de l'exercice 2022 ont augmenté de 0,2 million de dollars comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de la hausse du montant net des frais de transport découlant des hausses de prix sur le marché au cours du trimestre. Pour le premier semestre de l'exercice 2022, les frais de distribution ont baissé de 0,1 million de dollars comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent en raison de la diminution des volumes, partiellement contrebalancée par la hausse des frais de transport.

RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	T2 2022	T2 2021	Δ	CUM 2022	CUM 2021	Δ
(en milliers de dollars)						
Résultat des activités d'exploitation	1 212	2 122	(910)	3 199	5 450	(2 251)
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	(259)	586	(845)	(511)	70	(581)
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	953	2 708	(1 755)	2 688	5 520	(2 832)
Charges non récurrentes :						
Autres éléments non récurrents	–	–	–	–	247	(247)
Amortissements	1 700	1 657	43	3 410	3 514	(104)
BAIIA ajusté ¹⁾	2 653	4 365	(1 712)	6 098	9 281	(3 183)

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Le résultat des activités d'exploitation du deuxième trimestre et du premier semestre de l'exercice 2022 s'est établi à 1,2 million de dollars et à 3,2 millions de dollars, respectivement, comparativement à 2,1 millions de dollars et à 5,5 millions de dollars pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. Le résultat comprend les profits et pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés et tient compte des écarts temporaires dans la comptabilisation de tout profit ou toute perte à la liquidation des instruments dérivés.

Certains éléments hors trésorerie et certaines charges non récurrentes ont eu une incidence sur le résultat des activités d'exploitation. C'est pourquoi nous estimons que les résultats financiers du secteur des produits de l'érable fournissent une information plus pertinente aux dirigeants, aux investisseurs, aux analystes et aux autres parties intéressées après qu'ils ont été ajustés pour tenir compte des éléments susmentionnés.

Le résultat ajusté des activités d'exploitation du trimestre considéré et du premier semestre de l'exercice 2022 a diminué de 1,8 million de dollars et de 2,8 millions de dollars, respectivement, par rapport à celui des périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison essentiellement de la baisse de la marge brute ajustée et de la hausse des charges administratives et de vente, comme il est expliqué plus haut.

Le BAIIA ajusté du deuxième trimestre et du premier semestre de l'exercice 2022 a reculé de 1,7 million de dollars et de 3,2 millions de dollars, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, principalement en raison de la baisse de la marge brute ajustée et de la hausse des charges administratives et de vente, comme il est expliqué plus haut.

PERSPECTIVES

La santé et la sécurité de nos employés demeurent primordiales pour nous. Nous suivons attentivement toutes les recommandations que les autorités de la santé publique émettent par rapport à la COVID-19 et nous avons mis en place plusieurs protocoles de protection. Malgré la pandémie de COVID-19 qui sévit, nos usines ont fonctionné jusqu'à présent sans arrêt important. Cependant, il est difficile d'estimer les répercussions sur les volumes de ventes, nos activités ou nos résultats financiers en raison de l'incertitude et de la volatilité accrue de la demande. Nous surveillons de près la situation et nous demeurons prêts à nous adapter rapidement lorsque les circonstances changent.

En raison de la forte demande et des marges plus élevées dans notre secteur du sucre, nous nous attendons toujours à une amélioration de la performance financière pour l'exercice 2022 par rapport à l'exercice 2021. La vigueur de notre secteur du sucre devrait compenser la hausse des coûts découlant des pressions inflationnistes et la demande plus faible dans le secteur des produits de l'érable.

Secteur du sucre

Nous nous attendons toujours à une bonne performance du secteur du sucre au cours de l'exercice 2022. La demande intérieure sous-jacente demeure forte pour tous les segments de la clientèle, soutenue par les marges plus élevées en raison des ajustements de prix favorables sur le marché.

À Taber, la campagne de transformation de la betterave à sucre a pris fin au cours du trimestre considéré et a donné le volume attendu de sucre. Dans l'ensemble, nous nous attendons à ce que l'usine de Taber produise 121 000 tonnes métriques de sucre de betterave pour l'exercice en cours, soit une hausse de 6 000 tonnes métriques par rapport à l'exercice précédent.

En raison de la conjoncture du marché favorable pour notre secteur du sucre, nous augmentons nos prévisions des volumes de ventes pour l'exercice 2022 de 5 000 tonnes métriques, pour les porter à 775 000 tonnes métriques. Nous nous attendons à ce que le volume de ventes intérieures augmente de 3%, soit plus que nos prévisions précédentes d'une croissance de 2%, tandis que nos volumes d'exportations devraient diminuer en raison de la réduction du contingent occasionnel aux termes de l'ACEUM pour l'exercice en cours. Globalement, une contraction d'environ 4 500 tonnes métriques des volumes est attendue pour l'exercice 2022 comparativement à l'exercice 2021, et les variations de volumes prévues au cours de l'exercice 2022 s'établissent comme suit :

- Le secteur des produits industriels, qui est notre secteur le plus important, devrait connaître une croissance de 2%, car la demande de produits contenant du sucre demeure stable au Canada et aux États-Unis.
- Les volumes de ventes de produits liquides devraient progresser d'environ 2% à 3%, grâce à la demande continue des clients actuels.
- Nous prévoyons également une croissance de 3% de notre secteur des produits de consommation, ce qui correspond à la croissance normalisée que nous connaissions avant la pandémie de COVID-19.
- Nous nous attendons à une baisse des ventes sur les marchés d'exportation au cours de l'exercice 2022 en raison de la diminution du contingent occasionnel aux termes de l'ACEUM.

Malgré la réduction du volume total, les ajustements de prix favorables devraient accroître la rentabilité par rapport à 2021.

Les programmes d'entretien des installations de Montréal et de Vancouver devraient suivre la tendance observée au cours des années précédentes et devraient entraîner une augmentation des charges d'exploitation fondée sur le marché. Le retour à des volumes de récolte normaux et des betteraves à sucre de meilleure qualité par rapport à 2021 pour l'usine de Taber devraient se traduire par une diminution des charges d'exploitation.

Les frais de distribution devraient augmenter de 10% à 15% globalement, rendant compte d'une hausse des prix sur le marché pour l'entreposage ainsi que pour le transport routier et ferroviaire.

Les charges administratives et de vente devraient augmenter de 25% à 30% en raison d'une hausse sans effet sur la trésorerie de la rémunération fondée sur des actions découlant de l'appréciation du cours de l'action au cours des derniers trimestres.

Les dépenses affectées aux projets d'immobilisations devraient aussi être semblables à celles des dernières périodes. Pour l'exercice 2022, nous prévoyons consacrer environ 25,0 à 30,0 millions de dollars à différents projets d'immobilisations, dont environ un quart de ce montant devant être affecté à des projets générant un rendement du capital investi.

Secteur des produits de l'érable

Les résultats financiers du secteur des produits de l'érable ont été moins élevés que prévu au premier semestre de l'exercice 2022, en raison principalement de la baisse des volumes et des pressions inflationnistes inattendues sur les coûts du matériel d'emballage, du transport et de la main-d'œuvre, ainsi que des difficultés d'expédition imputables à la disponibilité des transporteurs. Nous prévoyons que ces pressions financières et opérationnelles se maintiendront pour le reste de l'exercice 2022. À la clôture du deuxième trimestre, nous avons commencé à mettre en œuvre une stratégie d'actualisation des prix avec nos clients dans le but de recouvrer ces coûts additionnels. Nous prévoyons que les nouveaux prix entreront en vigueur au cours des deux prochains trimestres et mèneront à une amélioration de la marge.

Se reporter aux rubriques « Énoncés prospectifs » et « Risques et incertitudes ».

RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

	T2 2022	T2 2021	CUM 2022	CUM 2021
(non audité)				
(en milliers de dollars, sauf le volume et les données par action)				
Sucre (en tonnes métriques)	196 570	183 749	376 613	374 189
Sirup d'érable (en milliers de livres)	12 912	14 214	25 198	29 106
Produits totaux	253 341	215 929	484 096	439 769
Marge brute	33 899	31 451	77 385	70 064
Marge brute ajustée ¹⁾	35 887	27 407	71 687	63 859
Résultat des activités d'exploitation	15 499	19 151	42 836	42 483
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	17 487	15 107	37 138	36 278
BAIIA ajusté ¹⁾	24 017	21 375	50 079	49 022
Charges financières nettes	3 707	4 383	8 124	9 079
Charge d'impôt sur le résultat	3 222	3 990	8 916	8 853
Bénéfice net	8 570	10 778	25 796	24 551
de base par action	0,08	0,10	0,25	0,24
dilué par action	0,08	0,10	0,24	0,23
Bénéfice net ajusté ¹⁾	9 122	7 751	20 079	19 999
de base par action ¹⁾	0,09	0,07	0,19	0,19
Dividendes par action	0,09	0,09	0,18	0,18

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

Produits totaux

Les produits ont augmenté de 37,4 millions de dollars et de 44,3 millions de dollars pour le deuxième trimestre et le premier semestre de l'exercice 2022, respectivement, comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. La hausse des produits découle essentiellement des prix et des volumes de ventes plus élevés et de l'augmentation des ventes de sous-produits dans le secteur du sucre, facteurs partiellement contrebalancés par la diminution des volumes de ventes dans le secteur des produits de l'érable.

Marge brute

Exclusion faite de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés, la marge brute ajustée du deuxième trimestre de l'exercice à l'étude a augmenté de 8,5 millions de dollars comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison de la hausse de la marge brute ajustée du secteur du sucre, compensée en partie par une diminution de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'érable. En ce qui a trait au secteur du sucre, la marge brute ajustée par tonne métrique pour le trimestre considéré a augmenté de 40,51 \$. Quant au secteur des produits de l'érable, le pourcentage de la marge brute ajustée a diminué de 1,4% pour le trimestre, comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent.

Pour le premier semestre de l'exercice 2022, la marge brute ajustée a enregistré une hausse de 7,8 millions de dollars par rapport à celle du premier semestre de 2021, essentiellement en raison de la hausse de la marge brute ajustée du secteur du sucre pour le trimestre à l'étude.

Résultat des activités d'exploitation

Exclusion faite de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés, le résultat ajusté des activités d'exploitation du trimestre considéré s'est chiffré à 17,5 millions de dollars, contre 15,1 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, en hausse de 2,4 millions de dollars. Pour le premier semestre de l'exercice 2022, le résultat ajusté des activités d'exploitation s'est chiffré à 37,1 millions de dollars, comparativement à 36,3 millions de dollars, en hausse de 0,8 million de dollars. L'amélioration pour les deux périodes est principalement attribuable à l'apport plus important du secteur du sucre au premier semestre de l'exercice en cours.

Charges financières nettes

	T2 2022	T2 2021	Δ	CUM 2022	CUM 2021	Δ
(en milliers de dollars)						
Charges d'intérêts sur les débetures convertibles subordonnées non garanties	2 119	2 102	17	4 169	4 140	29
Intérêts sur la facilité de crédit renouvelable	1 357	1 644	(287)	2 643	3 356	(713)
Intérêts sur les billets de premier rang garantis	905	–	905	1 802	–	1 802
Amortissement des frais de financement différés	311	297	14	617	593	24
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt	(1 246)	–	(1 246)	(1 840)	–	(1 840)
Autres charges d'intérêts	261	340	(79)	733	990	(257)
Charges financières nettes	3 707	4 383	(676)	8 124	9 079	(955)

Les charges financières nettes du deuxième trimestre et du premier semestre de l'exercice en cours ont diminué de 0,7 million de dollars et de 1,0 million de dollars, respectivement, en regard de celles des périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison essentiellement de l'incidence favorable de la variation de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt et de la baisse des intérêts moyens sur la facilité de crédit renouvelable attribuable à la diminution de l'encours moyen. Cette diminution a été contrebalancée en partie par des charges d'intérêts additionnelles sur les billets de premier rang garantis émis au troisième trimestre de l'exercice 2021.

Les autres charges d'intérêts ont trait principalement aux intérêts à payer aux Producteurs et productrices acéricoles du Québec (les « PPAQ ») relativement à des achats de sirop d'érable conformément aux modalités de paiement de ceux-ci, et à l'accroissement des intérêts sur la valeur actualisée des obligations locatives.

Imposition

	T2 2022	T2 2021	Δ	CUM 2022	CUM 2021	Δ
(en milliers de dollars)						
Exigible	3 439	3 479	(40)	10 158	8 255	1 903
Différé	(217)	511	(728)	(1 242)	598	(1 840)
Charge d'impôt sur le résultat	3 222	3 990	(768)	8 916	8 853	62

La variation d'une période à l'autre de la charge d'impôt exigible et différé concorde avec la variation du résultat avant impôt pour le trimestre considéré comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

L'impôt différé reflète les écarts temporaires, lesquels découlent principalement de la différence entre l'amortissement déclaré aux fins de l'impôt et les montants pour amortissement constatés à des fins de présentation des résultats financiers, des avantages sociaux futurs et des instruments financiers dérivés. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés devant s'appliquer au résultat des exercices durant lesquels il est prévu que les écarts temporaires seront réalisés ou renversés. L'incidence de toute modification des taux d'impôt sur l'impôt futur est portée aux résultats de la période au cours de laquelle la modification se produit.

Bénéfice net

Le bénéfice net du deuxième trimestre et du premier semestre de l'exercice 2022 a diminué de 2,2 millions de dollars et augmenté de 1,2 million de dollars, respectivement, par rapport à celui des périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces écarts s'expliquent essentiellement par les variations sans effet sur la trésorerie de

l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés au titre des contrats à terme normalisés sur le sucre et des contrats de change à terme, contrebalancées en partie par les charges d'impôt sur le résultat.

Le bénéfice net ajusté du trimestre écoulé et du premier semestre de l'exercice 2022 a augmenté de 1,4 million de dollars et de 0,1 million de dollars, respectivement, par rapport à celui des périodes correspondantes de l'exercice précédent, essentiellement en raison de la hausse du résultat ajusté dégagé des activités d'exploitation du secteur du sucre.

Résumé des résultats trimestriels

Le tableau qui suit présente les principales informations financières provenant des états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités et des mesures financières non conformes aux PCGR de la société pour les huit derniers trimestres.

	(en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)							
	TRIMESTRES ^{2), 3)}							
	2022		2021				2020	
	Deuxième	Premier	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier	Quatrième	Troisième
Volume de sucre (TM)	196 570	180 043	214 753	190 563	183 749	190 440	225 396	172 054
Volume de produits de l'érable (en milliers de livres)	12 912	12 286	11 678	11 471	14 214	14 892	13 181	14 313
Produits totaux	253 341	230 755	243 231	210 931	215 929	223 840	246 212	206 147
Marge brute	33 899	43 486	39 616	30 064	31 451	38 613	37 890	29 873
Marge brute ajustée ¹⁾	35 887	35 800	31 020	25 932	27 407	36 452	40 065	25 915
Résultat des activités d'exploitation	15 499	27 337	26 952	15 062	19 151	23 332	22 829	12 372
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	17 487	19 651	18 356	10 930	15 107	21 171	25 004	8 414
BAlIA ajusté	24 017	26 062	24 786	17 214	21 375	27 647	31 231	14 279
Bénéfice net	8 570	17 226	16 140	6 836	10 778	13 773	12 952	5 538
de base par action	0,08	0,17	0,16	0,07	0,10	0,13	0,13	0,05
dilué(e) par action	0,08	0,15	0,15	0,07	0,10	0,13	0,12	0,05
Bénéfice net ajusté ¹⁾	9 122	10 957	9 620	4 247	7 751	12 248	14 551	2 560
de base par action	0,09	0,11	0,09	0,04	0,07	0,12	0,14	0,02
dilué par action	0,09	0,10	0,09	0,04	0,07	0,11	0,14	0,02
Taux de la marge brute ajustée par TM du secteur du sucre ¹⁾	159,11	174,25	121,16	113,95	118,60	161,18	157,51	120,45
Pourcentage de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'érable ¹⁾	8,0 %	8,1 %	9,7 %	8,5 %	9,4 %	8,9 %	7,9 %	8,4 %

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

2) Tous les trimestres comptent 13 semaines, sauf le quatrième trimestre de 2020 qui compte 14 semaines.

Historiquement, le premier trimestre (d'octobre à décembre) de l'exercice est généralement le meilleur sur le plan de la marge brute ajustée et du bénéfice net ajusté du secteur du sucre en raison de la composition favorable des ventes liée à une augmentation de la proportion des ventes aux particuliers pendant cette période de l'année. En revanche, le deuxième trimestre (de janvier à mars) est celui dont les volumes sont habituellement les moins élevés et dont la composition de la clientèle est la moins favorable, ce qui se traduit par une diminution des produits, de la marge brute ajustée et du bénéfice net ajusté. Cette tendance a été différente au deuxième trimestre de l'exercice 2022, étant donné qu'un certain nombre de ventes qui avaient été retardées au premier trimestre de l'exercice se sont matérialisées au deuxième trimestre.

Normalement, le secteur des produits de l'érable est peu touché par la saisonnalité des ventes. Toutefois, depuis le troisième trimestre de l'exercice 2020, les volumes de ventes présentent une volatilité qui est imputable en partie à la pandémie.

Situation financière

(en milliers de dollars)	2 avril 2022	3 avril 2021	2 octobre 2021
Total des actifs	907 376	831 514	879 930
Total des passifs	570 158	553 348	560 972

La hausse du total des actifs pour le trimestre considéré par comparaison avec le trimestre correspondant de l'exercice précédent s'explique principalement par l'augmentation de 22,3 millions de dollars des stocks, de 21,3 millions des clients et autres débiteurs, de 20,5 millions de dollars des instruments financiers dérivés et de 8,8 millions de dollars de la trésorerie.

Le total des passifs pour le trimestre considéré a augmenté de 16,8 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement des billets de premier rang garantis émis au troisième trimestre de l'exercice 2021 pour un produit de 98,8 millions de dollars et de la hausse de 16,2 millions de dollars des fournisseurs et autres créiteurs, de 13,7 millions de dollars des passifs d'impôt différé et de 5,3 millions de dollars des obligations locatives. Ces variations ont été partiellement contrebalancées par une diminution de 90,0 millions de dollars du solde de la facilité de crédit renouvelable et de 30,4 millions de dollars des passifs au titre des avantages du personnel.

Liquidités

Les flux de trésorerie générés par Lantic sont essentiellement versés à Rogers sous forme de versements d'intérêts sur les billets subordonnés de Lantic détenus par Rogers, après la constitution de provisions suffisantes pour les dépenses en immobilisations, le remboursement de la dette et les besoins en fonds de roulement. Les sommes reçues par Rogers sont utilisées pour payer les charges administratives, les intérêts sur les débetures convertibles et l'impôt sur le bénéfice, ainsi que pour verser des dividendes aux actionnaires de la société. Lantic n'était soumise à aucune restriction touchant les distributions de liquidités découlant de la conformité aux clauses restrictives de nature financière au cours de l'exercice.

	T2 2022	T2 2021	CUM 2022	CUM 2021
<i>(en milliers de dollars)</i>				
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	20 460	9 687	(14 902)	4 981
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(9 407)	(10 328)	16 000	6 637
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(3 559)	(7 715)	(6 397)	(12 096)
Incidence des variations de change sur la trésorerie	(75)	25	(58)	(19)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	7 419	(8 331)	(5 357)	(497)

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont augmenté de 10,8 millions de dollars pour le trimestre considéré comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement de la variation favorable des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 16,6 millions de dollars, contrebalancée par la diminution de 4,9 millions de dollars du bénéfice net ajusté pour tenir compte des éléments hors trésorerie et par un montant de 1,1 million de dollars au titre des impôts payés. Pour le premier semestre de l'exercice 2022, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont diminué de 19,9 millions de dollars, essentiellement en raison de la variation défavorable des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 17,8 millions de dollars et de la hausse de 6,1 millions de dollars des intérêts et impôts payés, compensées en partie par la hausse de 4,0 millions de dollars du bénéfice net ajusté pour tenir compte des éléments hors trésorerie.

Les sorties de trésorerie liées aux activités de financement du trimestre considéré ont diminué de 0,9 million de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout de la somme en trésorerie de 2,2 millions de dollars tirée de l'émission d'actions liée aux options sur actions exercées au cours de la période, contrebalancée en partie par la hausse de 1,0 million de dollars des emprunts sur la facilité de crédit renouvelable. Pour le premier semestre de l'exercice 2022, les entrées de trésorerie liées aux activités de financement ont augmenté de 9,4 millions de dollars comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, essentiellement en raison d'une augmentation de 6,8 millions de dollars des emprunts sur la facilité de crédit renouvelable et du découvert bancaire et de la somme en trésorerie de 2,5 millions de dollars tirée de l'émission d'actions liée aux options sur actions exercées au cours de la période.

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement pour le trimestre considéré et le premier semestre de l'exercice 2022 ont reculé de 4,2 millions de dollars et de 5,7 millions de dollars, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Les variations sont imputables principalement aux moments où les dépenses en immobilisations sont encourues.

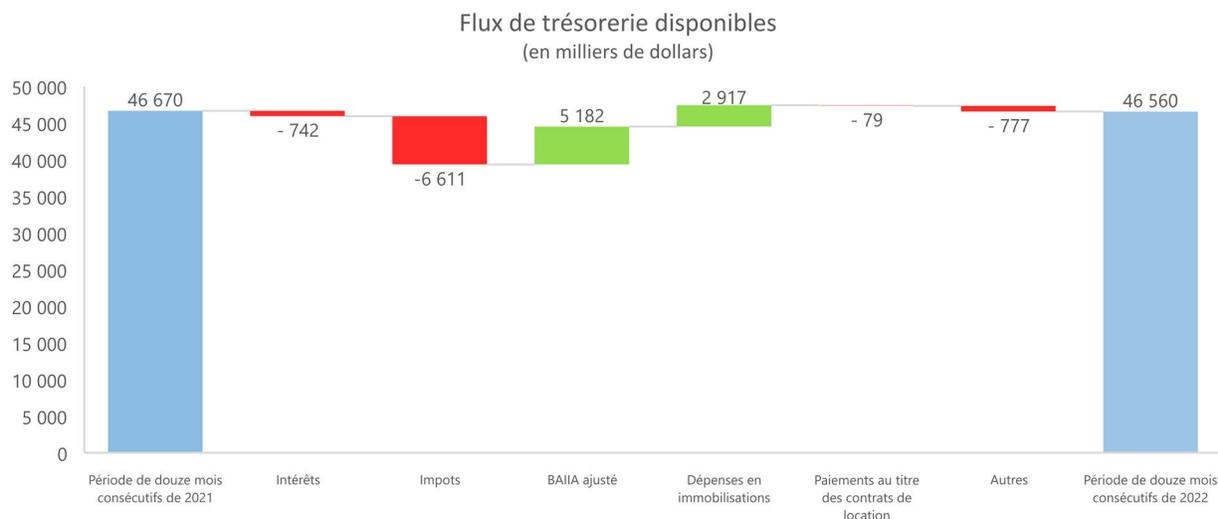
Dans le but de fournir des renseignements supplémentaires, nous jugeons pertinent de mesurer les flux de trésorerie disponibles générés par nos activités. Les flux de trésorerie disponibles, une mesure non conforme aux PCGR, s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés, et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers, y compris les

dépenses en immobilisations, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée, et les paiements des obligations locatives.

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

	Période de douze mois	
(en milliers de dollars)	2022	2021
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	58 714	48 855
Ajustements :		
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	28 983	23 122
Ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés	(19 815)	(7 916)
Amortissement des soldes transitoires	-	(138)
Montants hors trésorerie des instruments financiers	(975)	5 932
Dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles	(18 979)	(27 838)
Dépenses en immobilisations à valeur ajoutée	3 765	9 707
Paiement au titre des obligations locatives	(5 133)	(5 054)
Flux de trésorerie disponibles ¹⁾	46 560	46 670
Dividendes déclarés	37 376	37 275
Actions rachetées	-	80

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.



Les flux de trésorerie disponibles pour la période de douze mois close le 2 avril 2022 se sont chiffrés à 46,6 millions de dollars, ce qui constitue une baisse de 0,1 million de dollars en regard de la période correspondante de l'exercice précédent. La diminution est principalement attribuable à la hausse de 7,4 millions de dollars des intérêts et impôts payés, partiellement compensée par l'accroissement de 5,2 millions de dollars du BAIIA ajusté, exclusion faite des éléments hors trésorerie liés aux passifs au titre des régimes de retraite futurs prévus dans la convention collective des employés de Montréal et de la rémunération de la haute direction liée à notre programme d'unités d'actions liées à la performance, et par la diminution des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée.

Les dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée, ont diminué de 2,9 millions de dollars par rapport à celles de la période de douze mois de l'an dernier à cause surtout du calendrier des dépenses. Les dépenses en immobilisations à valeur ajoutée ne réduisent pas les flux de trésorerie disponibles, puisque ces projets ne sont pas essentiels aux activités d'exploitation des usines. Ces projets sont plutôt entrepris en raison des économies opérationnelles qu'ils permettront de réaliser une fois achevés.

Le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 9,0 cents par action ordinaire pour chaque trimestre, ce qui correspond à 36,0 cents pour chacune des périodes de douze mois.

Les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation, représentent les variations, d'un exercice à l'autre, des actifs courants, comme les débiteurs et les stocks, et des passifs courants, comme les créditeurs. Les variations de ces comptes sont attribuables principalement aux calendriers de recouvrement des débiteurs, des arrivages de sucre brut et du paiement des passifs. Les augmentations et les diminutions de ces comptes sont attribuables aux calendriers susmentionnés et ne constituent donc pas des flux de trésorerie disponibles. Ces augmentations ou diminutions sont financées à l'aide de la trésorerie disponible ou de notre facilité de crédit. Les hausses et les baisses de la dette bancaire sont également attribuables à des différences de calendrier en lien avec les facteurs décrits plus haut et ne constituent donc pas de la trésorerie disponible.

L'effet combiné des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés, de l'amortissement des soldes transitoires et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers de 20,8 millions de dollars pour la période de douze mois à l'étude ne constitue pas un élément ayant une incidence sur la trésorerie, puisque ces contrats seront réglés à la suite de la réalisation de la transaction physique, ce qui explique la nécessité d'ajuster les flux de trésorerie disponibles.

Obligations contractuelles

Aucun changement significatif ne touche le tableau des obligations contractuelles présenté dans le rapport de gestion faisant partie du rapport annuel de la société au 2 octobre 2021.

Au 2 avril 2022, Lantic avait des engagements d'achat totalisant 882 000 tonnes métriques de sucre brut, dont 267 145 tonnes métriques avaient un prix établi, pour un engagement total de 151,7 millions de dollars.

Ressources en capital

Lantic dispose d'un fonds de roulement totalisant 200 millions de dollars aux termes de la facilité de crédit renouvelable, qui arrive à échéance le 23 novembre 2026, sur laquelle elle peut emprunter des fonds au taux préférentiel, au TIOL ou au taux des acceptations bancaires, majoré de 20 à 250 points de base, si elle respecte certains ratios financiers. Au 2 avril 2022, des actifs d'une valeur totale de 513,1 millions de dollars, lesquels englobent notamment des comptes clients, des stocks et des immobilisations corporelles, étaient affectés à la garantie de la facilité de crédit renouvelable, contre 470,3 millions de dollars au 3 avril 2021.

Au 2 avril 2022, un montant de 135,0 millions de dollars était prélevé sur la facilité de crédit renouvelable et un montant de 10,3 millions de dollars en trésorerie était également disponible.

Les besoins de liquidités pour le fonds de roulement et autres dépenses en immobilisations devraient être comblés à même la trésorerie disponible et les fonds générés par les activités d'exploitation. Nous sommes d'avis que le crédit inutilisé aux termes de la facilité de crédit renouvelable est suffisant pour combler nos besoins anticipés en matière de liquidités.

Au 2 avril 2022, Lantic respectait toutes les clauses restrictives liées à sa facilité de crédit renouvelable.

TITRES EN CIRCULATION

Au 2 avril 2022 et au 11 mai 2022, un total de 104 195 845 actions étaient en circulation, respectivement (103 536 923 au 3 avril 2021).

Le 1^{er} juin 2020, Rogers a reçu l'approbation de la Bourse de Toronto pour procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités (l'« offre publique de rachat de 2020 ») aux termes de laquelle elle peut racheter jusqu'à concurrence de 1 500 000 actions ordinaires. De plus, Rogers a conclu une convention d'achat d'actions automatique avec Scotia Capitaux Inc. dans le cadre de l'offre publique de rachat de 2020. Aux termes de la convention, Scotia Capitaux peut acquérir, à son gré, des actions ordinaires pour le compte de Rogers durant certaines périodes d'interdiction d'opérations, sous réserve du respect de certains paramètres visant le cours des actions et leur nombre. L'offre publique de rachat de 2020 a commencé le 3 juin 2020 et s'est terminée le 2 juin 2021. Aucune action n'a été achetée aux termes de l'offre publique de rachat de 2020.

Le 22 mai 2019, Rogers a reçu l'approbation de la Bourse de Toronto pour procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités (l'« offre publique de rachat de 2019 ») aux termes de laquelle elle pouvait racheter jusqu'à concurrence de 1 500 000 actions ordinaires. Toutes les actions ordinaires ont été rachetées aux termes de l'offre publique de rachat de 2019 qui a commencé le 24 mai 2019 et s'est terminée le 30 mars 2020. La société a racheté aux termes de l'offre publique de rachat de 2019 1 500 000 actions ordinaires d'une valeur comptable de 1,4 million de dollars, pour une contrepartie en trésorerie totale de 7,1 millions de dollars. Toutes les actions rachetées ont été annulées.

RISQUES ET INCERTITUDES

Les affaires et les activités de Rogers sont considérablement touchées par plusieurs facteurs, notamment les marges courantes sur le sucre raffiné et sa capacité de commercialiser le sucre et les produits de l'érable de façon concurrentielle, l'approvisionnement en matières premières, les conditions météorologiques, les charges d'exploitation ainsi que les programmes et règlements gouvernementaux.

Les facteurs de risque liés à nos entreprises et à nos activités sont exposés dans le rapport de gestion contenu dans notre rapport annuel pour l'exercice clos le 2 octobre 2021. Ce document se trouve sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com, ou sur le site Web de la société, à l'adresse www.LanticRogers.com.

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

Lors de l'analyse de nos résultats, en plus des mesures financières calculées et présentées conformément aux IFRS, nous recourons également à un certain nombre de mesures financières non conformes aux PCGR. Par mesure financière non conforme aux PCGR, on entend une mesure numérique de la performance, de la situation financière ou des flux de trésorerie d'une société qui exclut (inclut) des montants, ou fait l'objet d'ajustements ayant pour effet d'exclure (d'inclure) des montants, qui sont inclus (exclus) dans la plupart des mesures directement comparables calculées et présentées conformément aux IFRS. Les mesures financières non conformes aux PCGR ne faisant pas l'objet d'une définition normalisée, il pourrait donc être impossible de les comparer avec les mesures financières non conformes aux PCGR présentées par d'autres sociétés exerçant les mêmes activités ou des activités similaires. Les investisseurs sont priés de lire intégralement nos états financiers consolidés résumés non audités ainsi que nos rapports mis à la disposition du public, et de ne pas se fier à une seule mesure financière.

Nous utilisons ces mesures financières non conformes aux PCGR à titre de complément de nos résultats présentés en vertu des IFRS. Elles permettent de présenter nos activités sous un angle différent et, conjuguées à nos résultats formulés en vertu des IFRS et aux rapprochements avec les mesures financières correspondantes conformes aux IFRS, elles font ressortir de manière plus nette les facteurs et tendances touchant à nos activités.

Le texte qui suit présente la définition des mesures non conformes aux PCGR qu'utilise RSI dans le présent rapport de gestion.

- La marge brute ajustée s'entend de la marge brute compte tenu de ce qui suit :
 - « l'ajustement du coût des ventes », lequel comprend les profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre, des contrats de change à terme et des dérivés incorporés, tels qu'ils sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers consolidés, et le cumul des écarts temporaires découlant des profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre, des contrats de change à terme et des dérivés incorporés, tels qu'ils sont décrits ci-après;
 - « l'amortissement des soldes transitoires dans le coût des ventes au titre des couvertures de flux de trésorerie », lequel correspond aux soldes transitoires liés à l'évaluation à la valeur de marché des contrats à terme normalisés sur le gaz naturel en vigueur au 1^{er} octobre 2016 qui sont amortis au fil du temps en fonction de leur date de règlement jusqu'à l'échéance de tous les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel, comme il est décrit dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.
- Le résultat ajusté des activités d'exploitation s'entend du résultat des activités d'exploitation compte tenu de l'ajustement du coût des ventes et de l'amortissement des soldes transitoires dans le coût des ventes au titre des couvertures de flux de trésorerie.
- Le BAIIA ajusté s'entend du résultat des activités d'exploitation après ajustement afin de rajouter la dotation aux amortissements et les charges non récurrentes du secteur des produits de l'érable.
- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net compte tenu de l'ajustement au titre du coût des ventes, de l'amortissement des soldes transitoires dans le coût des ventes au titre des couvertures de flux de trésorerie, de l'amortissement du solde transitoire dans les charges financières nettes et de l'incidence fiscale sur ces ajustements. L'amortissement du solde transitoire dans les charges financières nettes correspond aux soldes transitoires liés à l'évaluation à la valeur de marché des swaps de taux d'intérêt en vigueur au 1^{er} octobre 2016 qui sont amortis au fil du temps en fonction de leur date de règlement jusqu'à l'expiration de tous les swaps de taux d'intérêt, comme il est décrit dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.
- Le taux de la marge brute ajustée par TM s'entend de la marge brute ajustée du secteur du sucre divisée par le volume des ventes de ce même secteur.
- Le pourcentage de la marge brute ajustée s'entend de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'érable divisée par les produits tirés de ce même secteur.
- Le bénéfice net ajusté par action s'entend du bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

- Les flux de trésorerie disponibles s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés, de l'amortissement des soldes transitoires et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers. Sont inclus les frais de financement différés, les fonds tirés des options sur actions exercées, les dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations au titre de l'excellence d'exploitation et les paiements effectués au titre des contrats de location-acquisition.

Dans le présent rapport de gestion, nous traitons des mesures financières non conformes aux PCGR, en décrivant notamment les raisons pour lesquelles nous estimons que ces mesures fournissent des renseignements utiles sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie, le cas échéant, et, dans la mesure où cela est important, les autres fins visées par le recours à ces mesures. Ces mesures ne doivent pas être considérées individuellement ni perçues comme étant un substitut à une analyse des résultats de la société présentés aux termes des PCGR. Les rapprochements des mesures financières non conformes aux PCGR et des mesures financières conformes aux IFRS les plus directement comparables sont présentés ci-après.

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS

Résultats consolidés (en milliers de dollars)	T2 2022			T2 2021		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Marge brute	29 030	4 869	33 899	26 423	5 028	31 451
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	2 247	(259)	1 988	(4 630)	586	(4 044)
Marge brute ajustée	31 277	4 610	35 887	21 793	5 614	27 407
Résultat des activités d'exploitation	14 287	1 212	15 499	17 029	2 122	19 151
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	2 247	(259)	1 988	(4 630)	586	(4 044)
Résultat ajusté des activités d'exploitation	16 534	953	17 487	12 399	2 708	15 107
Résultat des activités d'exploitation	14 287	1 212	15 499	17 029	2 122	19 151
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	2 247	(259)	1 988	(4 630)	586	(4 044)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	4 830	1 700	6 530	4 611	1 657	6 268
Charges non récurrentes du secteur des produits de l'érable	–	–	–	–	–	–
BAIIA ajusté	21 364	2 653	24 017	17 010	4 365	21 375
Bénéfice net			8 570			10 778
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾			1 988			(4 044)
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ¹⁾			(1 246)			–
Impôt sur les ajustements ci-dessus			(190)			1 017
Bénéfice net ajusté			9 122			7 751
Bénéfice net de base par action			0,08			0,10
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			0,01			(0,03)
Bénéfice net ajusté de base par action			0,09			0,07

1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Résultats consolidés (en milliers de dollars)	CUM 2022			CUM 2021		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Marge brute	67 836	9 549	77 385	58 764	11 300	70 064
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	(5 187)	(511)	(5 698)	(6 275)	70	(6 205)
Marge brute ajustée	62 649	9 038	71 687	52 489	11 370	63 859
Résultat des activités d'exploitation	39 637	3 199	42 836	37 033	5 450	42 483
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	(5 187)	(511)	(5 698)	(6 275)	70	(6 205)
Résultat ajusté des activités d'exploitation	34 450	2 688	37 138	30 758	5 520	36 278
Résultat des activités d'exploitation	39 637	3 199	42 836	37 033	5 450	42 483
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	(5 187)	(511)	(5 698)	(6 275)	70	(6 205)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	9 531	3 410	12 941	8 983	3 514	12 497
Charges non récurrentes du secteur des produits de l'érable	-	-	-	-	247	247
BAlIA ajusté	43 981	6 098	50 079	39 741	9 281	49 022
Bénéfice net			25 796			24 551
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾			(5 698)			(6 205)
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ¹⁾			(1 840)			-
Impôt sur les ajustements ci-dessus			1 821			1 653
Bénéfice net ajusté			20 079			19 999
Bénéfice net de base par action			0,25			0,24
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			(0,06)			(0,05)
Bénéfice net ajusté de base par action			0,19			0,19

1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

Au cours du deuxième trimestre et du premier semestre de l'exercice 2022, aucun changement important n'a été apporté aux principales estimations comptables présentées dans le rapport de gestion faisant partie du rapport annuel de la société au 2 octobre 2021.

CHANGEMENTS APPORTÉS AUX PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES PAS ENCORE ADOPTÉS

Un certain nombre de nouvelles normes, et de normes et interprétations modifiées, ne sont pas encore en vigueur et n'ont donc pas été appliquées lors de la préparation des états financiers intermédiaires consolidés non audités du premier trimestre de l'exercice 2022. La direction, après avoir passé en revue ces nouvelles normes et modifications proposées, ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence significative sur les états financiers de Rogers. Se reporter à la note 3 a) afférente aux états financiers intermédiaires résumés non audités ainsi qu'à la note 3 r) afférente aux états financiers consolidés audités de l'exercice 2021 pour un complément d'information.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Conformément au Règlement 52-109, lequel porte sur l'attestation de l'information présentée dans les documents intermédiaires des émetteurs, le chef de la direction et la chef de la direction financière ont conçu, ou ont fait concevoir sous leur supervision, les contrôles et procédures de communication de l'information (les « CPCI »).

En outre, le chef de la direction et la chef de la direction financière ont conçu, ou ont fait concevoir sous leur supervision, un processus de contrôle interne à l'égard de l'information financière (le « CIIF ») afin de fournir une assurance raisonnable à l'égard de la fiabilité de l'information financière et de l'établissement des états financiers aux fins de publication de l'information financière.

Le chef de la direction et la chef de la direction financière ont évalué les modifications apportées au processus de CIIF de Rogers au cours du semestre clos le 2 avril 2022, le cas échéant, afin de déterminer si elles ont eu, ou pourraient

raisonnablement avoir, des répercussions importantes sur ce processus. Aucun changement de ce genre n'a été décelé lors de leur évaluation.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport comporte des déclarations ou de l'information qui sont ou peuvent être des énoncés prospectifs ou de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes en vigueur. Les énoncés prospectifs peuvent inclure notamment des énoncés et des renseignements qui reflètent nos prévisions actuelles à l'égard de la performance et d'événements futurs. L'utilisation de termes comme « pouvoir », « devoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « supposer », « prévoir », « planifier », « croire », « estimer » et d'autres expressions semblables, et/ou les tournures négatives de celles-ci, vise à signaler des énoncés prospectifs.

Sans prétendre en faire la liste complète, nous prévenons les investisseurs que les énoncés portant sur les sujets suivants sont des énoncés prospectifs ou sont susceptibles d'en être :

- les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur nos activités,
- les prix futurs du sucre brut,
- les pressions inflationnistes attendues sur les coûts,
- le prix du gaz naturel,
- les prévisions sur la production de betteraves,
- la croissance de l'industrie acéricole et de l'industrie du sucre raffiné,
- la situation à l'égard des contrats de travail et des négociations collectives,
- le niveau des dividendes futurs,
- l'état d'avancement des réglementations et des enquêtes gouvernementales.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur des estimations que nous avons faites et des hypothèses que nous avons posées en fonction de notre expérience et de notre perception des tendances passées, de la conjoncture et d'événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs que nous jugeons pertinents et raisonnables dans les circonstances, notamment en ce qui concerne la poursuite de nos activités dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Toutefois, rien ne garantit que ces estimations et ces hypothèses s'avéreront exactes. Les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes, connus ou inconnus, et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats réels ou les événements diffèrent sensiblement des attentes qui y sont exprimées. La performance et les résultats réels pourraient différer de façon importante de ceux indiqués dans les énoncés prospectifs, des résultats passés ou des attentes au cours de la période considérée. Le lecteur est invité à se reporter à la rubrique « Risques et incertitudes » qui figure dans le présent rapport de gestion pour obtenir plus d'informations sur les facteurs de risque et d'autres événements qui sont indépendants de la volonté de Rogers. Ces risques sont également décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle.

Bien que la société estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs soient raisonnables dans les circonstances actuelles, les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, car rien ne garantit que ceux-ci se révéleront exacts. Les énoncés prospectifs aux présentes sont formulés à la date du présent rapport de gestion, et nous déclinons toute responsabilité quant à la mise à jour ou à la révision de ces énoncés par suite d'événements ou de circonstances postérieurs à la date des présentes, à moins que nous n'y soyons tenus en vertu de la loi.